

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 24 (1967)
Heft: 2

Artikel: La "République des sports" de Calais
Autor: Clare, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997700>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(...) M. Jacques de Rette, professeur d'éducation physique, la quarantaine un peu rondelette, mais le regard vif derrière des lunettes, armé d'un magnétophone et de diapositives, est venu nous exposer (c'était au 3e colloque de Vichy. — Réd.) la double et passionnante expérience qu'il anime à Calais dans le lycée de la ville et au centre municipal Albert-Debeyre.

Au fur et à mesure qu'il parlait, les problèmes que nous agitions depuis le début du colloque se simplifiaient; ils étaient ramenés à des conditions concrètes et pratiques et, sur ce plan-là, voici qu'ils se dénouaient comme par miracle: les secteurs scolaire et extra-scolaire ne paraissaient pas si cloisonnés; l'opposition éducation physique et sport, une vanité au regard de la réalité; les cadres sportifs travaillaient dans l'harmonie, dans la même foi et pour atteindre les mêmes buts; la jeunesse d'une ville trouvait une pédagogie répondant à ses aspirations.

Les principes

Le système pédagogique nouveau baptisé la « République des sports » est en vigueur depuis plus de deux ans au lycée de garçons de Calais (1500 élèves), où l'école est enfin faite pour l'élève et non l'élève pour l'école.

M. de Rette et son équipe regroupent au total six enseignants d'éducation physique et sportive. M. de Rette s'est inspiré des méthodes éducatives en vigueur dans les pays qu'il a eu l'occasion de visiter, aussi bien en Pologne qu'au Canada et aux Etats-Unis.

Le principe fondamental qui l'anime est simple:

« J'ai observé que bien souvent, dit-il, les élèves étaient motivés, mais avec les motifs des professeurs, non avec les leurs propres. Or, la pédagogie, pour être efficace, doit obligatoirement associer les élèves avec le professeur. Il fallait donc chercher pour cela un système pratique. »

Le fonctionnement

D'où l'édification de cette pyramide, la « République des sports », où l'élève a le droit de vote, pouvant choisir librement ses activités. Il est représenté afin d'avoir le sentiment de participer effectivement à la vie physique de l'établissement, ce qui, par surcroît, possède un élément éducatif, l'élève apprenant le sens des responsabilités... et de civisme.

Il y a ainsi quarante-cinq classes au lycée de Calais. Chaque club élit très librement son capitaine et son remplaçant; les élèves élus sont les représentants de leurs camarades. Ils forment l'« Assemblée constituante » qui désigne un représentant par classe pour constituer le « Comité général », d'où est issu le « Comité supérieur » (un élève pour les sixièmes, un pour les cinquièmes, un pour les quatrièmes, etc.), le tout chapeauté par un « Gouvernement » composé de six élèves et des six professeurs d'éducation physique. Ce gouvernement se répartit en six ministères: finances, association sportive, administration générale et relations extérieures, terrain et matériel, technique, information. Des commissions sont formées, aux travaux desquels 400 élèves se sont portés volontaires. Par ailleurs, un comité de soutien formé d'adultes (parents, professeurs, personnalités locales, représentants de l'administration générale, etc.) donne son appui à la formule. Sur le terrain, non seulement les élèves sont acteurs, mais organisateurs. Ils occupent toutes les fonctions: arbitres, chronométreurs, starters, speakers, secrétaires, etc. C'est ainsi que l'an dernier, avec la collaboration des professeurs et des animateurs du sport civil local, ont été formés au lycée: 47 juges-arbitres d'athlétisme,

50 juges de gymnastique et de saut de cheval, 30 juges de natation, 40 candidats-arbitres de football.

Les cycles de sports suivants ont été mis sur pied: athlétisme et cross-country, gymnastique, saut de cheval, natation, football et handball.

Chacun des cycles procède par étapes: tests au départ pour connaître ce que valent d'abord les élèves; explication; préparation psychologique; période d'entraînement et enfin compétition.

Contrôle qualitatif et quantitatif

Ces différents cycles sportifs sont échelonnés au cours de l'année scolaire par périodes successives, chacune d'entre elles étant consacrée à un sport déterminé.

Le contrôle qualitatif s'effectue par un challenge inter-classes dans les différentes disciplines sportives à l'intérieur des classes de sixièmes, cinquièmes, troisièmes, deuxièmes, premières et terminales. En additionnant les points de chaque classe dans chaque épreuve on obtient un classement général. C'est le challenge annuel inter-classes, dont le palmarès est proclamé en fin d'année, lors de la distribution des prix, par le principal du lycée.

Il n'est pas nécessaire de mettre en évidence le bienfait de cette émulation collective; la « vedettisation » n'y joue pas et l'intérêt touche les moins doués sur le plan physique, dont le rôle, au sein d'une équipe, est souvent aussi déterminant, sinon plus, que celui des meilleurs.

Précisons que ces compétitions, qui se déroulent librement en dehors des heures de classe, le jeudi après-midi, ont attiré:

— Athlétisme: 66,57 % des élèves;

— Gymnastique au sol: 21,17 %;

— Natation: 53,65 %.

(La natation a permis d'ailleurs de découvrir des éléments doués: 32 garçons dont les temps se situaient sur 50 mètres aux alentours de 30" à 32" et dont un seulement pratiquait la natation dans un club civil.)

— Sports collectifs, handball et football: 84,09 %.

Le contrôle quantitatif s'effectue par l'intermédiaire du « graphique des classes » en début et en fin d'année. Il permet de juger la valeur physique de chacun des élèves sur des tests de force, détente, vitesse, résistance, selon un barème établi par les professeurs de l'établissement. C'est ainsi qu'en un an la moyenne générale du lycée a progressé de 1,71 point pour l'ensemble des élèves et si, au début, 65,80 % d'entre eux n'avaient pas obtenu la moyenne en éducation physique, ils n'étaient plus que 35 % en fin d'année.

L'aide de la municipalité

Voilà une expérience extraordinaire et qui mérite la plus grande diffusion. Elle s'est faite en liaison avec un professeur de l'ENSEP, M. Robert Mérand, qui est l'un de nos plus grands éducateurs. Précisons que, dans une vingtaine d'établissements, les professeurs d'éducation physique ont institué des formules analogues, sans être d'ailleurs toujours compris par leur hiérarchie.

M. de Rette a ajouté un complément fondamental de ce qui se passe en milieu scolaire en nous parlant du centre municipal Albert-Debeyre. Centre de recherche et de documentation en éducation physique et sportive (avec livres, revues, moyens audio-visuels), c'est dans la pratique un véritable lieu de rencontre, un centre de coordination entre tous les responsables sportifs de la cité. D'où confrontations fécondes, où tombent les barrières dressées trop souvent ailleurs. (...)

tiré de « L'Equipe »